



Paraît le lundi matin
Published every Monday morning

Abonnements \$4 par an
Subscriptions a year

Payables d'avance
Payable in advance

MUNICIPAL Gazette MUNICIPALE DE OF Montreal

Organe officiel de la Corporation de la Ville de Montréal Official organ of the Corporation of the City of Montreal CANADA

Toutes communications se rapportant aux annonces ou aux abonnements devront être adressées tout simplement comme suit:

"LA GAZETTE MUNICIPALE".

Bureau de Poste: 465 ou 42 Place Jacques-Cartier, Montréal.

Toutes communications se rapportant à la rédaction, devront être adressées comme suit:

"LA GAZETTE MUNICIPALE".

Hôtel de Ville, Montréal

(o)

All communications relative to advertisements or subscription should be addressed simply as follows:

"THE MUNICIPAL GAZETTE"

Post Office Box: 465 or 42 Jacques-Cartier Square, Montréal All communications relative to the editorial part of the paper should be addressed as follows:

"THE MUNICIPAL GAZETTE"

City Hall Montréal.
Telephone Main 4240.

DELIBERATIONS

COMMISSION SPECIALE Re MISE EN VIGUEUR DU REGLEMENT No. 210.

Compte rendu de l'assemblée du 6 août 1912.

Sont présents: MM. les échevins Emard, président; Poissant, Ménard, Larivière, Prud'homme, Monahan, Clément, Stroud, Blumenthal, N. Lapointe et Létourneau.

1.—Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

2.—Sur proposition de M. l'échevin Larivière, il est Résolu: De demander aux avocats de la Cité de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1o. Quelle est la durée de la franchise accordé à la Compagnie du chemin de fer du parc et de l'Île de Montréal, par la ci-devant corporation de la paroisse de la Longue-Pointe, en vertu des règlements Nos. 88, 100 et 101 et du contrat ou des contrats intervenus entre ladite corporation et ladite Compagnie ?

2o. Quand cette franchise expire-t-elle ?

3o. Quelles seraient les mesures à adopter pour qu'à l'expiration de ladite franchise la Cité reprenne possession de ses rues et fasse enlever à ladite Compagnie ses rails, afin de remettre ledites rues dans le même état qu'elles étaient avant l'octroi de ladite franchise ?

Lesdits avocats de la Cité devant aussi être respectueusement priés de faire une étude complète de cette question afin de soumettre toute suggestion ou recommandation qui pourraient éclairer cette commission sur la position de la Cité et de la Compagnie relativement à cette franchise.

3.—Soumise et lue une lettre de M. Patrick Dubee, sec. de la Compagnie des tramways de Montréal, accusant réception d'une lettre transmise par M. J. Crépeau, assistant Greffier de la Cité, à M. E. A. Robert, président de ladite Compagnie des tramways et déclarant que ladite lettre sera soumise au bureau de direction de ladite Compagnie, à sa prochaine séance.

Déposée aux archives.

4.—La Commission procède alors à l'étude du rapport de l'Ingénieur en chef de la Cité et de l'administrateur général de la Compagnie des Tramways, au sujet de la réduction du nombre des arrêts des tramways sur les différentes lignes dans la Cité.

A ce sujet soumises et lues, les communications suivantes

(a) De M. l'échevin Morin, déclarant qu'il favorise le projet de limiter le nombre des arrêts de tramways.

(b) De M. l'échevin Robinson, suggérant que les tramways arrêtent à la rue Mance et à la rue St-Urbain au

SPECIAL COMMITTEE Re ENFORCEMENT OF BY-LAW No. 210.

Report of meeting held on the 6th August 1912.

Present: Ald. Emard, chairman; Poissant, Ménard, Larivière, Prud'homme, Monahan, Clément, Stroud, Blumenthal, N. Lapointe and Létourneau.

1.—The minutes of the last meeting were read and confirmed.

2.—On motion of Ald. Larivière, it was

Resolved: That the City Attorneys be requested to reply to the following questions:

1o.—For how long has the franchise of the Park & Island Ry Company been granted by the former corporation of the parish of Longue Pointe, in virtue of by-laws Nos. 88, 100 and 101 and of the contract or contracts entered into between the said corporation and the said Company ?

2o.—When will the franchise expire ?

3o.—What proceedings should the City take in order to retake possession of its streets at the expiry of said franchise and the rails of said Company removed, so as to restore the streets to their former state ?

The City Attorneys to be also requested to thoroughly consider said question and to submit such suggestions or recommendations as may enlighten this Committee on the position of the City and said Company with regard to its franchise.

3.—Submitted and read a letter from Mr. Patrick Dubee secretary of the Montreal Tramways Company, acknowledging receipt of a letter transmitted by Mr. J. Crépeau, assistant City Clerk, to Mr. E. A. Robert, president of the said Tramways Company and stating that said letter will be laid before the Board of directors of the said Company at its next meeting.

Filed of record.

4.—The Committee then proceeded to consider a report from the Chief City Engineer and the general manager of the Tramways Company, in connection with the reduction of car stops on the different lines operated in the City.

In this connection, submitted and read the following communications:

(a) From Ald. Morin stating that he is in favor of limiting the number of car stops;

(b) From Ald. Robinson, suggesting that car stop at Mance and St. Urbain street, instead of Benoit street, and